## Annexe - Plan de situation des zones pour lesquelles l'autorisation de pénétrer est sollicitée

Vu pour etre annexe a l'arrête n° 52.22). 11. vo (45 en date de ce jour

Chaumont, le 3 0 Hou 2021

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général de la Préfecture,

Maxence DEN HEIJER

